



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10100155

29-06-2010

BRUXELLES

Greffe

Dénomination : CARDIF-ASSURANCES RISQUES DIVERS

Forme juridique : SOCIETE ANONYME DE DROIT FRANCAIS

**Siège : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - France - succursale en Belgique :
chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles**

N° d'entreprise : 0435025994

Objet de l'acte : MANDAT

La Société anonyme de droit français « Cardif-Assurances Risques Divers », ayant son siège sociale à Paris (France), 1, boulevard Haussmann, et ayant une succursale en Belgique, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles et ce en vertu d'un acte reçu par le Notaire Gilberte RAUCQ, de résidence à Bruxelles, le 9 août 1988, publié aux annexes du Moniteur Belge du 7 septembre suivant, sous le numéro 880907-159, dûment représentée par Monsieur Pierre de Villeneuve, Directeur Général, demeurant à Paris (France), 1 boulevard Haussmann, et ce en vertu d'une décision du conseil d'administration du 24 mars 2009, le reconduisant dans ses fonctions lui permettant ainsi de « représenter la société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration »,

déclare en ces qualités instituer pour mandataire de la succursale de Belgique de ladite société, et ce à effet à compter du 10/12/2009, Monsieur Christophe De Longueville demeurant à rue des Mésanges 42, 5310 Leuze, aux pouvoirs de, sous sa seule signature :

1) Représenter Cardif-Assurances Risques Divers vis-à-vis de tous Ministères, de tous organismes et administrations, publics ou privés, remplir toutes formalités pour se conformer aux dispositions légales en Belgique, notamment auprès des Administrations de l'Intérieur, des Impôts ou du Trésor, des Postes et des Douanes, faire toutes déclarations, et suivre toutes pétitions et demandes amiables ou judiciaires.

Représenter Cardif-Assurances Risques Divers devant toutes autorités administratives ou judiciaires, civiles ou pénales, à tout stade et degré de juridiction, mandater des conseils et des avocats pour des procédures judiciaires ou autres et leur fournir les mandats nécessaires.

Payer toutes impositions, contributions et taxes quelconques, faire toutes demandes en remise, dégrèvement ou réduction; à cet effet, signer et présenter tous mémoires, requêtes et pétitions, toucher toutes sommes restituées. Recevoir et retirer de toutes Administrations, des bureaux des postes, messageries de chemin de fer, compagnies aériennes, de navigation, et routières, les lettres, paquets, colis recommandés à l'adresse de Cardif-Assurances Risques Divers, en donner toutes décharges utiles.

2) Conclure et signer les polices et avenants, signer les quittances et toutes lettres recommandées, procéder au règlement des sommes assurées et des frais de toute nature ; et généralement faire le nécessaire aux fins de l'exécution amiable des contrats.

Faire appel à des courtiers, agents et apporteurs d'affaires, ainsi qu'à des réseaux bancaires, caisses de retraites et tous organismes assimilés de toute nature ayant la possibilité de commercialiser les produits proposés par Cardif-Assurances Risques Divers et verser les commissionnements correspondants.

3) Ouvrir tous comptes en banque en Belgique au nom de la société Cardif-Assurances Risques Divers. Aux comptes ouverts au nom de Cardif-Assurances Risques Divers dans les établissements bancaires belges, déposer ou retirer toutes sommes, émettre, signer, endosser et acquitter tous chèques et mandats, faire tous emplois de fonds, exiger et remettre tous récépissés, recevoir toutes lettres, communications, tout avis de débit et de crédit ainsi que tous extraits ou relevés de comptes.

Louer tout coffre ou compartiment de coffre, y déposer et retirer tels objets et valeurs que bon lui semblera.

4) Déposer ou retirer tous titres ou valeurs, recevoir tous intérêts, dividendes et primes, ainsi que tous capitaux en cas de remboursement, faire emploi des revenus disponibles, ordonner la vente de titre et l'achat d'autres valeurs, ainsi que tous transferts totaux ou partiels des titres et des sommes déposés.

Demander et recevoir toutes avances sur les titres déposés, aux fins ci-dessus, émettre, signer, endosser et acquitter tous chèques ou instruments de paiements, donner tous ordres de virement, signer toutes quittances et décharges, signer toutes déclarations et bordereaux nécessaires, substituer et généralement faire toutes les opérations que la société « Cardif-Assurances Risques Divers » pourrait faire elle-même, déclarant pour bon tout ce qui aura été fait en vertu dudit mandat.

Enfin, user de tous les services financiers des établissements bancaires belges pour la réalisation de opérations rentrant dans le cadre de sa mission.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

5) Entendre, débattre, clore, et arrêter tous comptes avec tous créanciers, débiteurs, représentants, banquiers, dépositaires, comptables et tiers quelconques, en fixer le reliquat actif et passif.

6) Recevoir toutes sommes, mandats, effets, billets, chèques et généralement toutes sommes en principal, intérêts, frais et accessoires qui pourraient être dus à Cardif-Assurances Risques Divers à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en toucher et recevoir le montant et en donner quittance, accepter, retirer et donner décharge de toute correspondance ou envoi recommandé ou assuré.

7) Opérer le retrait de toutes consignations.

8) Prendre à loyer, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il juge convenable, des locaux professionnels nécessaires à l'implantation du bureau.

Régler, à leur échéance, les loyers, les charges, les dépôts de garantie et droits d'entrée.

Rembourser aux propriétaires les charges locatives des immeubles, passer le cas échéant des avenants ou résilier les baux.

En cas de litige avec un propriétaire au sujet de l'application du bail, exercer toutes actions judiciaires ou extra-judiciaires, transiger, assigner, défendre, choisir son défendeur, faire exécuter les décisions rendues, exercer toutes voies de recours ou s'en désister.

Engager toutes dépenses en vue du fonctionnement du bureau, notamment : contracter tous abonnements à toutes sociétés d'éclairage, de force motrice, de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité, de télécommunication.

Faire assurer contre l'incendie et autres risques, tous les biens meubles et immeubles ; à cet effet, signer toutes polices et avenants, contracter tous engagements, modifier ou résilier toutes assurances que le mandataire jugera utiles.

9) Recruter, nommer, révoquer tous employés ou agents, déterminer leurs attributions, fixer leurs traitements, salaires, gratifications et les conditions de leur entrée et de leur départ, le tout par traité ou autrement.

10) Payer ou acquitter toutes sommes que Cardif-Assurances Risques Divers peut ou pourrait devoir, tous reliquats de comptes, prix de travaux, mémoires, factures, prix de transports, cessions, acquisitions, transferts, droits de mutation, frais et charges quelconques, montant de souscription, règlement de créances et, généralement, toutes sommes en principal, intérêts, frais et accessoires que Cardif-Assurances Risques Divers peut ou pourrait devoir du fait de son existence et son fonctionnement en Belgique.

11) De toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittance et décharge, accepter toutes offres, remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.

12) En cas de déconfiture, faillite, sursis de paiement, liquidation judiciaire d'un débiteur quelconque, prendre part à toute assemblée, délibération de créancier, nommer tous syndics et liquidateur, signer tous concordats d'union, s'y opposer, produire tous titres et pièces, affirmer la sincérité des créances de la société Cardif-Assurances Risques Divers, contester celles des autres créanciers, recevoir tous dividendes, se faire donner toutes garanties, les accepter, accorder toutes prorogations.

13) Donner tous pouvoirs, substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou partie des présents pouvoirs, avec faculté pour les mandataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitution mais en restant, dans tous les cas, responsable vis-à-vis de Cardif-Assurances Risques Divers tout mandataire qu'il serait substitué directement ou indirectement.

14) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

Et, d'une manière générale, représenter la société pour tous les actes de gestion et d'administration entrant dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est présentement consentie.

Pierre de Villeneuve
Directeur Général de
Cardif-Assurances Risques Divers